

CLERMONT COMMUNAUTE
Conseil du 27 Janvier 2012

VŒU
déposé par M. Serge GODARD
Président de Clermont-Communauté

**EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'AUVERGNE
A CLERMONT-FERRAND**

En application d'une loi du 13 décembre 2011 (article 46), la Cour des Comptes a annoncé la suppression de sept chambres régionales des comptes (sur 22) pour les fusionner avec des chambres plus importantes.

Parmi les sept juridictions financières supprimées, figure celle de la Région Auvergne qui serait regroupée avec la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes à Lyon.

Si cette décision était effectivement mise en œuvre, elle serait inacceptable pour notre région et notre agglomération qui, une fois de plus, feraient les frais de la réorganisation des services extérieurs de l'Etat et de la RGPP.

Elle remettrait par ailleurs en cause l'un des piliers de la décentralisation initié par les lois DEFFERRE de 1982 en éloignant cet organe de contrôle essentiel pour le bon fonctionnement de notre démocratie des collectivités territoriales auvergnates

De surcroît, ce serait des emplois métropolitains supérieurs qui qualifient aujourd'hui la métropole clermontoise qui quitteraient définitivement notre capitale régionale.

C'est pourquoi, Clermont-Communauté demande solennellement au gouvernement de renoncer à la publication du décret de restructuration des chambres régionales des comptes qui doit être pris dans les prochaines semaines. Sa mise en œuvre serait le symbole d'une politique de déménagement du territoire et d'affaiblissement des sept capitales régionales concernées dont Clermont-Ferrand.

Sur proposition de Monsieur le Président, le vœu est adopté à l'unanimité le 27 janvier 2012 par le Conseil de la Communauté.

Pour ampliation certifiée conforme.
LE PRESIDENT



RECU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME

31 JAN. 2012

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND